



La rentrée à Perpignan : que fait la mairie ?

L'État a décidé d'ouvrir les écoles contrairement à l'avis du conseil scientifique. Mais il se défait totalement sur les collectivités territoriales, chargées d'appliquer le protocole sanitaire. Les difficultés de cette application rendent les personnels très inquiets pour eux et pour leurs élèves (difficulté d'approvisionnement, dimensionnement des classes, restauration, personnels en activité...).

À Perpignan, les effets d'annonce et les fanfaronnades de la Mairie dans l'Indépendant sont très loin de la réalité. Les visites des écoles en présence des directrices et directeurs sont édifiantes. Nombre d'entre eux ont immédiatement alerté leur hiérarchie, par courrier, ainsi que nos organisations syndicales sur le degré d'impréparation et les garanties pour le moins fragiles qui leur sont données. Certains ont d'ores et déjà déposé une alerte auprès du Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail. Contrairement à la plupart des autres communes où les services techniques assurent la mise en sécurité (organisation des locaux, balisage, déplacement des meubles, condamnation des toboggans en maternelle...), à Perpignan, le strict minimum est « déposé » dans les écoles, charge aux enseignant·e·s, aidé·e·s des ATSEM en maternelle, de tout organiser en une seule journée lundi 11 mai. Quelques exemples concrets parmi les remontées du terrain à l'heure où nous parlons : pas de marquage au sol devant ou dans les écoles, un rouleau de scotch et un rouleau de rubalise qui doivent être distribués lundi, pas de gel hydroalcoolique (obligatoire dans les endroits distants des points d'eau selon le protocole sanitaire), un bidon de cinq litres de désinfectant à vaporiser... fourni sans vaporisateur !

Assumant une volonté affirmée de rouvrir toutes les écoles de Perpignan au plus vite, au détriment de la « qualité de l'accueil » vantée par le Président de la République, la mairie s'oppose fermement aux demandes de certaines écoles sollicitant l'Inspection Académique pour étaler la prérentrée sur deux jours, comme le propose pourtant la circulaire du Ministre de l'Éducation Nationale. Ce n'est pas à la mairie d'imposer le rythme de reprise. L'Éducation Nationale ne doit pas subir une volonté de publicité politique.

Les organisations syndicales CGT Éducation – FSU 66 – Sud Éducation 66 demandent que la Mairie assume ses responsabilités en assurant la stricte mise en application du protocole sanitaire en fournissant le matériel adapté et en effectuant les modifications nécessaires aux locaux qui lui appartiennent.

À un jour ouvré de la rentrée, il est impossible que les écoles de Perpignan puissent ouvrir mardi matin dans des conditions de sécurité respectant tous les points préconisés.

Les organisations syndicales soutiendront les collègues dans toutes les démarches engagées pour faire respecter ces préconisations et dans leur refus de rouvrir les classes tant que ce n'est pas le cas. Elles demandent le report de la rentrée des élèves jusqu'à la mise en place par la Mairie de Perpignan de toutes les prescriptions énoncées par le protocole sanitaire relatif à la réouverture et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires.